



Votre première facture d'eau : ce qu'il faut savoir !

Depuis le **1^{er} janvier 2025**, SAUR Martinique assure, pour le compte de la **Communauté d'Agglomération CAP Nord Martinique**, l'exploitation des services publics de distribution d'eau potable, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public d'une durée de dix ans.

Dans ce contexte, plusieurs usagers ont fait part de leur incompréhension quant à certains éléments sur la première facture émise. **SAUR Martinique souhaite apporter les éclaircissements nécessaires.**



Une facturation transitoire fondée sur une estimation encadrée

La facture actuellement transmise repose sur une **estimation, élaborée à partir des données de consommation de l'année 2024. Cette estimation a été calculée sur votre consommation historique transmise par l'ancien délégataire.** Cette facture initiale inclut, aussi, **deux trimestres d'abonnement** :
- 1^{er} trimestre du 1^{er} janvier au 31 mars 2025
- 2^e trimestre du 1^{er} avril au 30 juin 2025

Une régularisation automatique à compter de fin juillet

La **campagne de relève des compteurs**, engagée depuis le **29 mai 2025**, permettra d'établir, pour chaque abonné, une facture fondée sur la consommation effective. En complément, tout usager souhaitant faire part d'un **auto-relevé** peut le transmettre à nos services, qui en assureront l'analyse et, le cas échéant, l'ajustement.

Un accompagnement personnalisé

Les règlements peuvent être effectués par prélèvement automatique, carte bancaire, chèque, TIP ou espèces via le réseau ZAPAY.

À noter que les prélèvements mensuels ne pourront être mis en place qu'à partir de la seconde facture.

SAUR Martinique remercie l'ensemble de ses clients pour leur compréhension et leur confiance, et réaffirme son engagement à garantir un service public de l'eau fondé sur la **transparence**, la **rigueur** et la **proximité**.

Un service client à votre écoute

Pour toute question ou besoin d'assistance, nos conseillers sont disponibles au :

0596 61 98 44

dans nos agences :

- **Sainte Marie, Zone Artisanale, Belle Etoile**
- **Schœlcher, 14 rue de l'Ecole Hotelière**

ou en ligne sur : www.saur-martinique.fr



#missionwater

